



Séparation de terrasse en copropriété

Par **alexap42**, le **25/03/2015** à **17:57**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement avec terrasse, dans une résidence de quatre appartement aligné (trois avec terrasse, et un sans).

Dans notre règlement de copropriété rien n'est indiqué sur la division des frais pour la pose des par-vues.

Doit-on séparer le montant selon les trentièmes de chacun? Si c'est le cas, l'appartement n'ayant pas de terrasse doit-il également payer ces frais ?

Ou doit-on diviser entre chaque copropriétaire les frais des travaux ?

Cordialement

Par **moisse**, le **25/03/2015** à **18:06**

Bonsoir,

De quels pare-vus il est question ? S'il s'agit d'un rajout, a priori cette charge n'incombe pas à la copropriété mais à chaque résident, sachant par contre que la copropriété peut imposer une couleur et un modèle.